

Christophe AREND, Député de la 6^e circonscription de Moselle

Lettre d'informations du 20 décembre 2020



Permanence parlementaire

1 rue Bauer
57600 FORBACH
Tél. 09 62 55 11 83
c.arend5706@gmail.com

Assemblée Nationale

126 rue de l'Université
75007 PARIS
Tél. 01 40 63 32 10
christophe.arend@assemblee-nationale.fr

Mesdames, Messieurs,

Depuis le 15 décembre dernier, nous sommes sortis du confinement. En soi, c'est une bonne nouvelle parce que cela signifie que la situation s'est améliorée. Nous devons nous en féliciter car si cela a été possible, c'est grâce à nos efforts à tous.

Des contraintes de déplacement restent néanmoins en vigueur parce qu'il faut tout faire pour que la circulation du virus reste sous contrôle. Il faut préserver le plus possible les capacités de nos hôpitaux. L'arrivée de vaccins, ainsi que l'annonce du démarrage prochain d'une campagne de vaccination, ne doivent pas nous faire baisser la garde. Le virus circule toujours et il nous faut protéger les personnes les plus vulnérables.

Nous avons également une pensée pour nos voisins et amis allemands, chez qui la situation continue de s'aggraver. Dans ce contexte et dans un élan de solidarité, l'Agence Régionale de Santé du Grand Est a proposé à la Sarre de permettre à des patients allemands convalescents d'être pris en charge par l'établissement de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) de Freyming-Merlebach. Cette mobilisation s'inscrit d'ailleurs pleinement dans les objectifs de la convention de coopération sanitaire transfrontalière MOSAR.

L'épreuve que nous traversons depuis le début de l'année aura permis d'accélérer concrètement la coopération entre la France et l'Allemagne, au bénéfice de nos citoyens. Elle nous aura également permis de vivre pleinement l'importance de la coopération européenne et particulièrement franco-allemande pour triompher de ce virus. Nous tenons à saluer le travail de l'Assemblée Parlementaire Franco-Allemande (APFA) et du Comité de Coopération Transfrontalière (CCT) sans qui cela n'aurait pas été possible.

Au-delà de cette crise qui nous préoccupe, je tenais à vous rendre compte de mes principaux engagements de ces dernières semaines. Comme vous pouvez le constater au quotidien, l'actualité franco-allemande est particulièrement dense, tout autant que l'actualité législative française, avec des textes d'importance, amenés sur les bancs de l'Assemblée nationale: la loi visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification (suite au Ségur de la Santé), la loi confortant les principes républicains (lutte contre la radicalisation et les séparatismes), la loi sur le parquet européen et la justice pénale spécialisée (environnement).

Gardons l'espoir que 2021 soit un meilleur cru et que nous pourrions retrouver une vie sociale plus sereine. D'ici là, continuons d'être vigilants pour soi et pour les autres.

En cette fin d'année, nous vous souhaitons d'agréables fêtes de fin d'année, à vous et à vos proches.

Christophe AREND
Député de la Moselle

*Je vous souhaite
de Belles Fêtes
Prenez soin de Vous*

Christophe Arend

Votre Député sur le terrain




2 novembre 2020 - Lycée Jean Moulin de Forbach

J'étais présent aux côtés des élèves de la terminale spécialité histoire géographie géopolitique du Lycée Jean Moulin de Forbach pour faire l'évocation de la mémoire de Samuel Paty. Ce fut l'occasion d'un échange enrichissant avec les élèves qui étaient dans l'ouverture et le respect des autres. Chacun a pu poser ses questions et donner son ressenti en toute liberté.

10 novembre 2020 - Table ronde - Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT)

J'ai participé au « Bords forum 2020 » organisé par MOT. L'objectif était de porter la voix des territoires frontaliers et de leurs problématiques. Vice-président de la MOT depuis le 10 décembre, je veux faire le lien avec mes collègues pour que la loi puisse évoluer. La prochaine loi pour la Décentralisation, la Différenciation et la Déconcentration dite « loi 3D » est une opportunité à saisir.

 [Rejoindre l'Alliance européenne pour les citoyens transfrontaliers](#)



11 novembre 2020 - Cérémonie au Jardin franco-allemand de Sarrebruck

J'étais au Jardin franco-allemand de Sarrebruck, pour les commémorations du 11 novembre. Nous avons rendu un hommage à toutes celles et à tous ceux qui sont tombés dans la Grande Guerre. Nous avons célébré la réconciliation franco-allemande et la paix retrouvée en Europe.



13 novembre 2020 - Rencontre de l'Unité Opérationnelle Franco-Allemande

Ce soir là, je suis allé à la rencontre de gendarmes et de policiers allemands de l'Unité Opérationnelle Franco-Allemande. C'était l'occasion d'assister au travail conjoint des forces de l'ordre françaises et allemandes, dans le cadre d'une opération conjointe de contrôle des attestations d'autorisations de déplacement lors du confinement lié à la « COVID ».

16 novembre 2020 - Assemblée nationale - Hémicycle - présentation du rapport 174

En tant que rapporteur, j'ai présenté le programme 174 « Climat, Énergie et Après-mine », qui répond à nos engagements en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique, de la solidarité et des personnes âgées. J'y ai notamment présenté notre proposition de prime pour la rénovation thermique « MaPrimRénov' », ainsi qu'abordé le devenir de l'ANGDM.

 [Retrouvez mon intervention dans intervention devant l'hémicycle](#)



[Consultez mon rapport sur le site de l'Assemblée nationale](#)

[Accédez à l'article publié par Le Républicain Lorrain](#)



20 novembre 2020 - Réunion avec l'UE57 sur les conséquences de la crise sanitaire

Aujourd'hui, mon équipe s'est rendue à Metz aux côtés d'autres élus afin d'entendre les revendications de l'UE57 (Union des Entreprises de la Moselle). Au cours de cette rencontre, nous avons pu prendre connaissance des diverses problématiques rencontrées par les entreprises mosellanes. Nous leur avons assuré notre soutien et celui du Gouvernement dans cette période singulière.

18 novembre 2020 - Commission DDAT - projet de loi relatif au parquet européen et à la justice pénale spécialisée

Dans le cadre de la Commission du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (DDAT), je me suis exprimé en tant que responsable de texte sur les enjeux pour le projet de loi relatif au parquet européen et à la justice pénale spécialisée. Ce texte prévoit notamment la création d'une juridiction spécialisée de l'environnement dans chaque cour d'appel, la création d'un plaider coupable environnemental et la création d'un délit d'écocide.



[Retrouvez mon intervention](#)



21 novembre 2020 - Collège Untersteller de Stiring-Wendel

Je répondais à l'invitation du collège Untersteller de Stiring-Wendel où j'ai rencontré les élèves de 3^e du parcours d'Excellence et tous les délégués de classe. Ensemble nous avons échangé sur le rôle du député, sur l'importance d'apprendre l'allemand, ici en Moselle Est, ainsi que sur les 17 Objectifs de Développement Durable.

25 novembre 2020 - Audition de M. Hans Dieter Lucas, Ambassadeur d'Allemagne

J'ai participé à l'audition de l'ambassadeur d'Allemagne, M. Hans-Dieter Lucas, au sein de la Commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale, en présence de membres du Groupe d'Amitié France-Allemagne et de l'Assemblée Parlementaire Franco-Allemande. Un moment précieux pour revenir sur le bilan de la présidence Allemande de l'Union européenne, la crise sanitaire de la COVID-19, le plan de relance européen et les enjeux de coopération franco-allemands qui nous attendent.



[Voir mon intervention](#)
[En savoir plus sur M. Hans Dieter Lucas](#)

Votre Député sur le terrain

2 décembre 2020 - Participation à la table ronde « La France, l'Allemagne et le futur de la démocratie en Europe », organisée par le Jacques Delors Institute et la Hertie School

J'ai été agréablement surpris du nombre élevé de participants à cette table ronde, qui témoigne de l'intérêt grandissant des citoyens pour notre espace européen. Ensemble, nous avons échangé sur la présidence allemande de l'Union européenne, le « printemps européen du Conseil de Sécurité de l'ONU » et le travail de l'Assemblée Parlementaire Franco-Allemande.

PLUS D'INFOS [En savoir plus sur la présidence allemande de l'Union européenne](#)

[En savoir plus sur la présidence allemande du Conseil de sécurité de l'ONU](#)

8 décembre 2020 - Séance des Questions au Gouvernement

J'ai interrogé Clément Beaune, Secrétaire d'État chargé des affaires européennes, sur le respect des engagements pris par la France de mobiliser une partie des fonds du plan de relance européen pour les projets prioritaires du Traité d'Aix-La-Chapelle. Je me réjouis de la réponse du Ministre qui va dans ce sens et qui permettra de financer des projets industriels franco-allemands notamment dans les domaines de la mobilité ferroviaire, du numérique, de l'intelligence artificielle ou encore de l'hydrogène.

PLUS D'INFOS [Retrouvez mon intervention et la réponse du Ministre](#)



9 décembre 2020 - Hommage à Valéry Giscard d'Estaing - Forbach

Hommage rendu à Valéry Giscard d'Estaing, aux côtés de Claude Dulamon, Sous-préfet de Forbach-Boulay-Moselle, et d'Alexandre Cassaro, Maire de Forbach.

10 décembre 2020 - Réunion de travail avec Élisabeth Borne sur « 1jeune1solution »

Les jeunes sont particulièrement touchés par les conséquences économiques de la crise sanitaire. La Ministre a présenté le programme « 1jeune1solution », mis en place pour aider les jeunes à surmonter ces difficultés.

12 décembre 2020 - Participation à la convention nationale de Territoires de Progrès

J'ai participé à la convention nationale de Territoires de Progrès, nouveau parti politique créé en janvier 2020 par les ministres Jean-Yves Le Drian et Olivier Dussopt, et qui regroupe actuellement 49 parlementaires. Je suis intervenu sur l'Europe et la coopération nécessaire entre la France et l'Allemagne. Je suis notamment revenu sur les difficultés que nous avons rencontrées dans le contexte de la crise sanitaire.

PLUS D'INFOS [Retrouvez les temps forts de la convention en cliquant sur Territoires de Progrès.](#)

14 décembre 2020 - Réunion du bureau de l'Assemblée Parlementaire Franco-Allemande (APFA)

Avec mon collègue Andreas Jung, nous avons coprésidé une réunion de bureau pour préparer la prochaine réunion plénière de l'APFA. Celle-ci se tiendra le 22 janvier prochain et réunira les 100 députés français et allemands membres de cette assemblée. Deux propositions de résolution seront mises à l'ordre du jour pour débat et adoption: la première, sur l'intelligence artificielle et l'innovation de rupture, et la seconde sur la sortie de la crise de la covid. Une audition de ministres est en cours de programmation.

Projet de loi confortant les principes républicains dit « projet de loi séparatisme »

Près d'un mois et demi après l'assassinat du professeur Samuel Paty, le projet de loi « confortant les principes républicains » a été présenté en Conseil des ministres le 9 décembre dernier. Une commission spéciale a été constituée à l'Assemblée nationale et au Sénat pour étudier et débattre de ce texte. La commission s'est réunie pour la première fois cette semaine. Dans le fonctionnement du travail législatif, toutes les commissions seront associées à ce travail, en fonction de leur domaine de compétences (commission des lois, commissions des affaires culturelles). Ainsi, quelques 70 députés travailleront sur ce texte avant son passage dans l'hémicycle.

Ce texte a principalement vocation à renforcer les dispositifs de lutte contre les séparatismes et l'islam radical. De manière générale, il donne de nouveaux outils juridiques pour permettre à l'État de lutter contre la haine en ligne. Le texte initial propose les mesures suivantes :

- création d'un délit réprimant la haine en ligne (assurer une meilleure effectivité à l'exécution des décisions de justice ordonnant le retrait de contenus haineux en ligne),
- création de sanctions spécifiques pour les pressions exercées sur les agents de l'État et les élus,
- interdiction de l'instruction à domicile hors dérogations exceptionnelles,
- renforcement des moyens des préfets pour fermer des lieux de cultes et bloquer le versement des subventions aux associations qui ne respecteraient pas les principes républicains,
- interdiction des certificats de virginité,
- renforcement de la lutte contre les mariages forcés.

La question de l'instruction à domicile: au départ, le gouvernement prévoyait une interdiction stricte de la scolarisation à domicile sauf pour les impératifs de santé. Mais après avis du Conseil d'État et de la mobilisation de nombreuses associations et élus, le gouvernement envisage d'assouplir sa position.

Christophe Arend est satisfait de cette évolution, estimant « qu'il peut y avoir d'autres raisons légitimes de choisir un autre mode d'instruction. Il est néanmoins nécessaire que les contrôles soient beaucoup plus encadrés, à la fois pour délivrer les autorisations, mais également pour contrôler la qualité de l'instruction alternative donnée et le respect des valeurs républicaines ».

LIRE D'AVANTAGE

Proposition de loi visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification

Le 8 décembre dernier, l'Assemblée nationale a adopté en première lecture la proposition de loi qui avait été déposée le 22 octobre par la députée Stéphanie Rist. La proposition de loi définitive n'est donc pas encore adoptée: elle le sera après une troisième lecture de l'Assemblée nationale et du Sénat.

L'objectif général de cette loi est de poursuivre la modernisation de notre système de santé, d'améliorer le quotidien des soignants et la prise en charge des patients.

L'ambition de cette loi porte principalement sur 3 thématiques:

- les professions paramédicales
- la gouvernance des hôpitaux
- le déploiement des services d'accès aux soins (SAS) et de la plateforme « Mon Parcours Handicap »

1. Les professions paramédicales et médicales :

Le texte de loi initial prévoyait de créer une profession médicale intermédiaire qui devait répondre à la mesure n°7 des conclusions du Ségur de la santé. Face à l'opposition de l'Ordre des médecins et des syndicats de médecins libéraux, ces dispositions ont été retirées.

La nouvelle écriture prévoit :

- une demande de rapport au gouvernement dressant un état des lieux de l'exercice des auxiliaires médicaux en pratique avancée, et des protocoles de coopération (dispositif qui date de 2016 et qui visait à étendre les champs d'intervention de ces professions),
- élargir les capacités de prescriptions par les masseurs-kinésithérapeutes, et par les sages-femmes (possibilité de prescrire des arrêts maladies de plus de 15 jours, le dépistage et les traitements pour les infections sexuellement transmissibles – IST),
- la simplification des procédures de recrutement pour les praticiens hospitaliers.

LIRE D'AVANTAGE

Projet de loi relatif au parquet européen et à la justice pénale spécialisée (environnement)

Le mercredi 18 novembre, je suis intervenu en tant que responsable de texte, à la Commission du Développement durable, sur les enjeux pour le projet de loi relatif au parquet européen et à la justice pénale spécialisée. Les objectifs étaient multiples. D'une part : nos engagements pour l'environnement de début de mandature et la nécessité de répondre aux attentes de la Convention Citoyenne pour le Climat. D'autre part : la nécessité d'instaurer un cadre juridique plus répressif concernant les dérives environnementales.

Les propositions faites à notre niveau étaient :

- la création d'une juridiction spécialisée de l'environnement dans chaque cour d'appel, pour un suivi plus local des litiges concernant l'environnement sur le territoire français,
- la création d'un « plaider coupable environnemental », ayant pour but d'accélérer la réparation du « préjudice écologique ». L'objectif ici, est de permettre au juge d'établir une convention judiciaire d'intérêt public, permettant de proposer une transaction à tout auteur d'une infraction environnementale, dès lors que celui-ci aura reconnu sa culpabilité. On éviterait à ce moment précis, des démarches judiciaires longues, et l'on peut ainsi trouver plus rapidement des issues positives à des problématiques environnementales,
- la création d'un délit d'écocide, un délit général de pollution, visant à réprimer les atteintes très graves à l'environnement conduisant à des dommages irréversibles.

Les peines, qui seraient modulées en fonction de l'intentionnalité de l'auteur de l'infraction, pourraient aller jusqu'à 10 ans de prison, 4,5 millions d'euros d'amende et/ou dix fois le bénéfice tiré de la commission de l'infraction. On remarque ici, un renforcement des sanctions à l'encontre de ceux qui ne prendraient pas en compte la priorité de préserver l'environnement dans leurs démarches.

Ici, il ne s'agit pas d'un droit d'acheter un droit à polluer mais d'améliorer l'efficacité de notre arsenal juridique. En France, les condamnations liées aux contentieux écologiques débouchent sur 1% au pénal, et 0,5% au civil. Face à l'urgence climatique, nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre. Il nous faut des outils plus efficaces et plus rapides dans leur utilisation. Ces propositions vont dans ce sens, et constituent un pas important dans la lutte pour la préservation de l'environnement.

Coopération et intégration franco-allemande et européenne

Le 22 janvier est une date symbolique pour la France et l'Allemagne, car c'est la date anniversaire du traité de l'Élysée signé en 1963, et de celui d'Aix-la-Chapelle conclut 56 années plus tard, en 2019.

À cette occasion, l'Assemblée parlementaire franco-allemande (APFA) se réunira en session plénière.

Les 100 députés qui y siègent, français et allemands, s'assureront de l'état d'avancement de la mise en œuvre du traité d'Aix-La-Chapelle.

Depuis un an, les travaux de cette assemblée se sont, en toute cohérence, concentrés sur la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Dès le mois d'avril, Andreas Jung et Christophe Arend, co-présidents du bureau de cette assemblée ont appelé nos gouvernements à œuvrer ensemble pour une réponse européenne à la crise. Nos deux pays se sont accordés sur la nécessité d'un plan de relance européen et ont été le moteur des négociations à l'échelle européenne. Alors que la Hongrie et la Pologne menaçaient de bloquer le processus à cause de la conditionnalité de l'octroi des fonds européens au respect de l'état de droit, une solution a été trouvée lors du Conseil européen du 10 et 11 décembre. Le plan de relance « Next Generation EU », doté de 750 milliards d'euros va ainsi pouvoir être mis en œuvre à partir de janvier prochain.

À l'heure des discussions sur la relance de nos économies, et à l'aune de ce Conseil européen, Christophe Arend a interrogé lors de la séance des Questions au Gouvernement du 8 décembre dernier, Monsieur Clément Beaune, Secrétaire d'État aux affaires européennes, sur le lien qui sera fait entre les projets prioritaires franco-allemands, identifiés dans le traité d'Aix-la-Chapelle, les plans de relance nationaux et les fonds du plan de relance européen : « dans un souci de cohérence, j'ai plaidé avec mes collègues allemands pour que les fonds du plan de relance européen puissent également être mobilisés pour les projets prioritaires fléchés par le traité d'Aix-la-Chapelle ». Cela fait également écho à l'engagement pris par le Président de la République, Emmanuel Macron, et la Chancelière, Angela Merkel, de porter ensemble des projets franco-allemands.

▣ LIRE D'AVANTAGE

Annnonce d'Emmanuel Macron, Président de la République de la tenue d'un référendum sur la lutte contre le dérèglement climatique

Le 14 décembre dernier, Emmanuel Macron rencontrait à nouveau les membres de la Convention citoyenne pour le climat. Le Président de la République a annoncé un référendum pour inscrire la lutte contre le dérèglement climatique dans la Constitution.

Votre député, Christophe Arend, se réjouit de cette annonce : « *alors que nous avons fait un travail important en 2018 pour que cet engagement soit inscrit dans la Constitution, l'affaire Benalla avait complètement bouleversé l'agenda politique et nous n'avions pas été en mesure de finaliser cette démarche. Je suis heureux que la Convention citoyenne en ait fait l'une de ses propositions et que le Président de la République s'engage à la mettre en œuvre* ».

Ainsi, en 2018, le Gouvernement présentait un projet de loi constitutionnelle pour une démocratie plus représentative, responsable et efficace. Dans son article 2, ce projet de loi voulait inscrire l'action contre les changements climatiques dans l'article 34 de la Constitution.

Christophe Arend, rapporteur pour avis au sein de la Commission du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire avait proposé la réécriture de ce texte notamment pour l'inscrire dans l'article premier de la Constitution ; souhaitant notamment lui donner le statut de principes fondamentaux de la République.

Attaché à ce que cette réflexion puisse aboutir à un changement de la Constitution, et œuvrant également afin que la proposition de la Convention citoyenne pour le climat qui va dans ce sens soit reprise, Christophe Arend a décidé de cosigner la proposition de loi constitutionnelle déposée par Sacha Houlié le 31 juillet dernier, qui vise à inscrire dans l'article 1^{er} de la Constitution la protection de l'environnement, la préservation de la biodiversité et la lutte contre le réchauffement climatique ».

La proposition prévoit un article unique : après la troisième phrase du premier alinéa de l'article 1^{er} de la Constitution, est insérée une phrase ainsi rédigée : « *Elle agit pour la préservation de l'environnement et la diversité biologique et contre les changements climatiques* ».

Et maintenant ?

L'article 89 de la Constitution fixe les règles pour modifier la Constitution dans le cadre d'une révision soumise au référendum :

1. Le texte de la révision sera proposé par le gouvernement et, après débats et éventuelles reformulations, devra être adopté par les membres du Sénat et l'Assemblée Nationale.
2. Dès que le texte aura été adopté par les deux assemblées, le Président de la République pourra engager le référendum. Jusqu'à présent, une seule révision de la Constitution avait été adoptée sous cette forme : celle pour le passage du septennat au quinquennat en octobre 2000.